

Etude d'inventaire des zones humides du Sage Orge-Yvette

Identification, délimitation, caractérisation des zones humides
hiérarchisées par relevés de terrain

Assemblée générale CLE Orge-Yvette du 13 novembre 2018



1 Rappel méthodologique

2 Retour sur les inventaires 2017 et relevés de décisions des derniers COPIL

3 Bilan des inventaires de ZH 2018 et à l'échelle du SAGE

4 Finalisation de l'étude

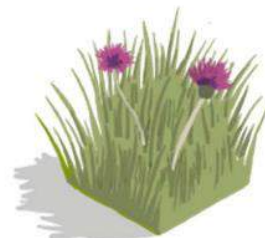
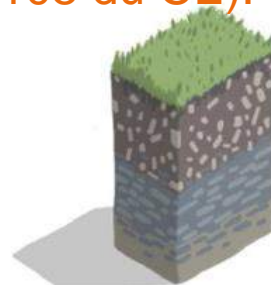
1 – Rappel méthodologique

1 - Rappel méthodologique

Critères de délimitation basés sur ceux de l'arrêté du 24 juin 2018 modifié (en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du CE):

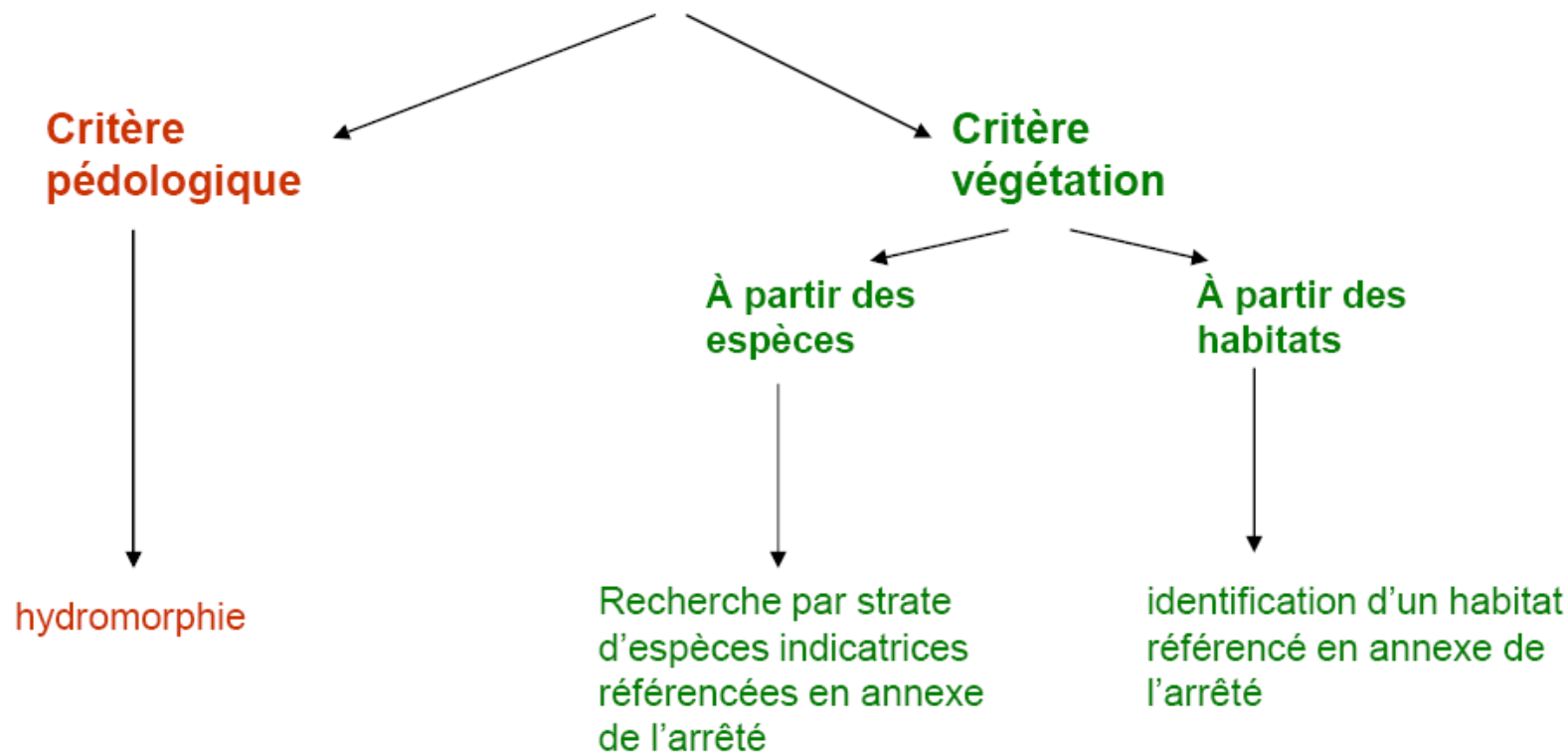
– 3 critères liés à :

- La morphologie des sols et à la hauteur de nappe,
- L'abondance de végétation hygrophile,
- La présence de communautés d'espèces végétales appelées « habitats » caractéristiques de zones humides



1 - Rappel méthodologique

Critères de délimitation basés sur ceux de l'arrêté du 24 juin 2018 modifié (en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du CE):



1 - Rappel méthodologique

Circulaire interministérielle du 18 janvier 2010

"L'arrêté préfectoral de délimitation des zones humides au titre de l'article L.214-7-1 du Code de l'environnement n'est pas requis dans le cadre des autres dispositions relatives aux zones humides qu'il s'agisse, par exemple :

- des zones humides pouvant être exonérées de la taxe sur le foncier non bâti,
- des zones humides d'intérêt environnemental particulier,
- des zones stratégiques pour la gestion de l'eau,
- des zones humides relevant d'un site Natura 2000 ou
- des zones humides identifiées dans le cadre des SAGE.

" La méthode d'identification des zones humides contenues dans cet arrêté n'est pas nécessairement requise pour les inventaires de zones humides à des fins notamment de connaissance ou de localisation pour la planification de l'action."

Identifier pour connaître (inventaire)

Délimiter pour appliquer la réglementation (police de l'eau)

1 - Rappel méthodologique

Connaissance = définition 1992 :

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 :

« terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, saumâtre ou salée, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quant à elle, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

=> Non concerné par l'arrêt du Conseil d'Etat n°386325 du 22 février 2017 relatif à la délimitation

2 – Retour sur les inventaires 2017 et relevés de décision du dernier COPIL

2 - Retour sur les inventaires 2017 et relevés de décision du dernier COPIL

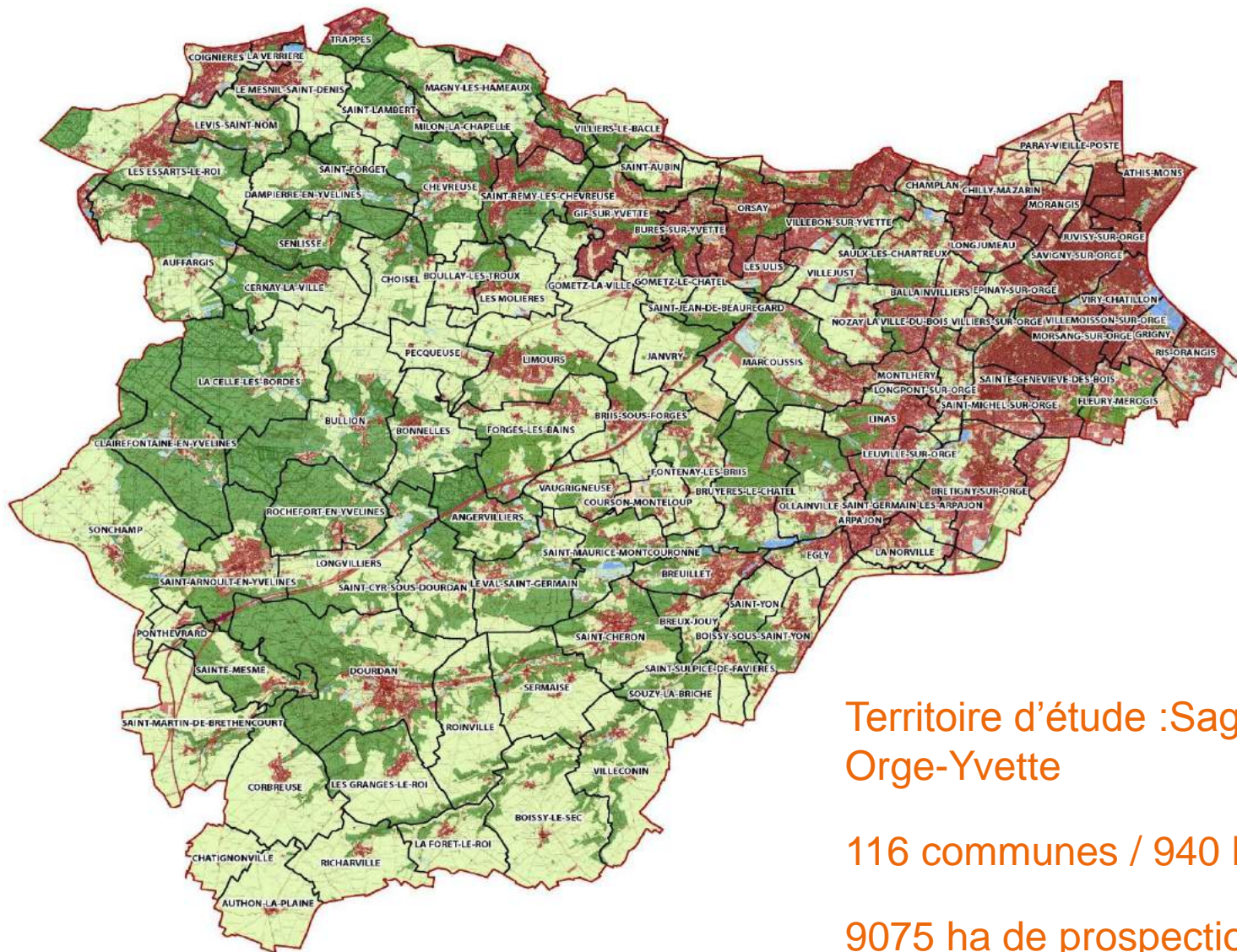
Territoire d'étude

Occupation du sol

- Territoire du SAGE
- Communes

Occupation du sol 2008

- Espaces artificialisés
- Espaces ouverts artificialisés
- Espaces agricoles
- Milieux semi-naturels
- Forêts
- Eau



Territoire d'étude : Sage Orge-Yvette

116 communes / 940 km²

9075 ha de prospection

Sources, référencés
IGN Scan25
BD MOS 2008



0 1 500 3 000
m

1/150 000

2 - Retour sur les inventaires 2017 et relevés de décision du dernier COPIL

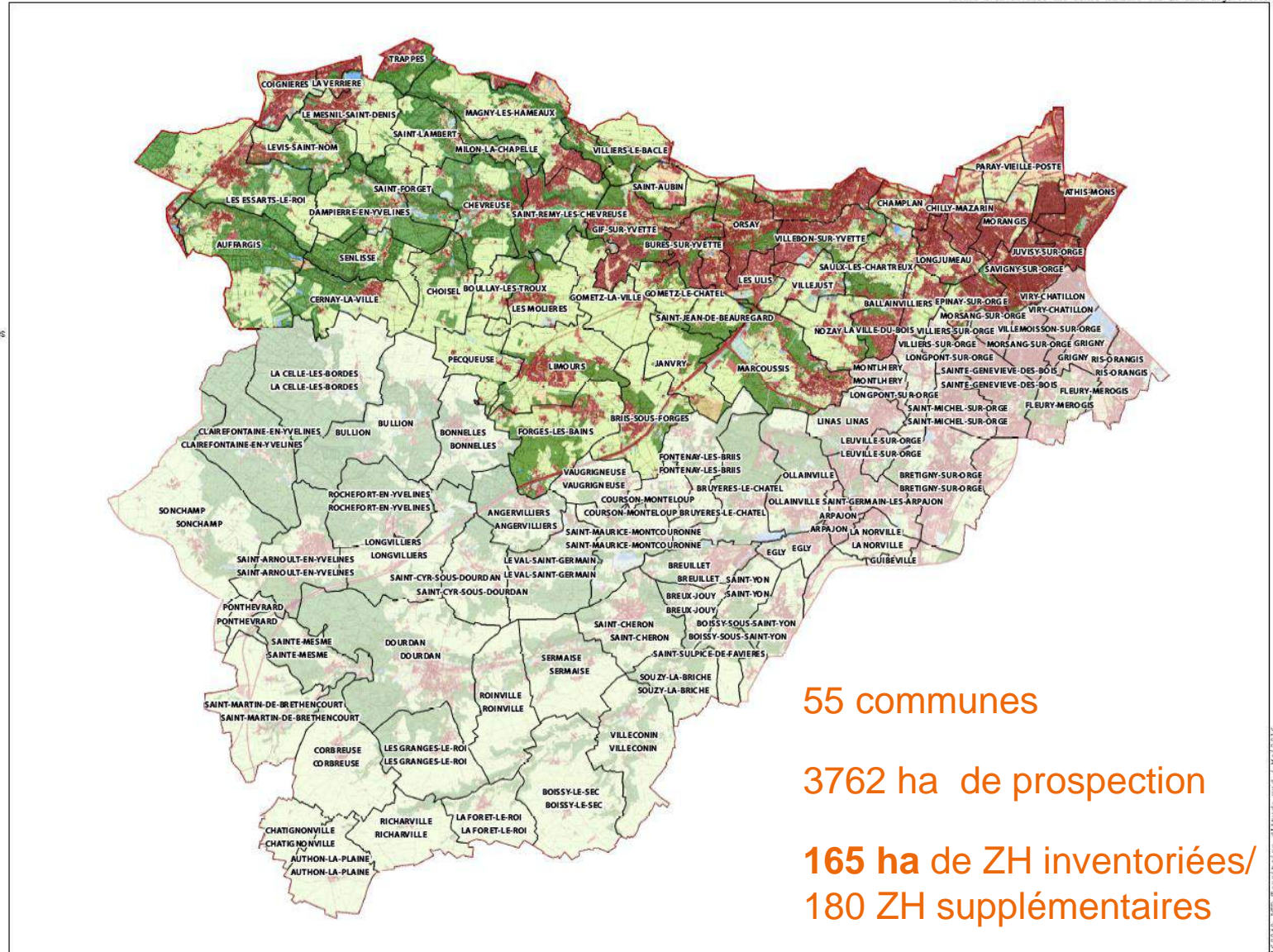


Etude d'inventaire des zones humides sur le SAGE Orge-Yvette

Territoire d'étude

Occupation du sol

-  Territoire du SAGE
-  Communes
-  Communes
-  Espaces artificialisés
-  Espaces ouverts artificialisés
-  Espaces agricoles
-  Milieux semi-naturels
-  Forêts
-  Eau

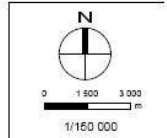


55 communes

3762 ha de prospection

165 ha de ZH inventoriées/
180 ZH supplémentaires

Sources, références
IGN Scen2s
BD MB2 2008



2 - Retour sur les inventaires 2017 et relevés de décision du dernier COPIL

Faits marquants de 2017

- Expertises débutées en avril 2017
- Scénario d’enveloppe d’expertise de terrain revu durant la période d’inventaire pour intégrer au mieux les secteurs les plus probablement humides
- Abandon des expertises de terrain pédo hors accord préalable du propriétaire
- Réalisation d’une plaquette de communication à diffuser auprès des communes concernées par l’inventaire
- Territoire difficile en terme d’accès aux parcelles à expertiser

2 - Retour sur les inventaires 2017 et relevés de décision du dernier COPIL

Réunion du COPIL du 20 novembre 2017 > fin prospections de l'Yvette

Présentation des résultats 2017

- Présentation des 600ha de surfaces pédo à expertiser > 80% en culture
 - les expertises pédologiques se focaliseront sur les zones de prairies, boisements, parcs, peupleraies, friches et ne serait concerné que quelques secteurs en culture.
 - possibilité de classé des zones de culture en « A_Zh » permettant d'avoir une alerte en cas d'opération spécifique sur ces terrains nécessitant alors une expertise complémentaire.

Réunion du COPIL du 09 avril 2018 > démarrage prospections de l'Orge

Présente la planification des inventaires pour 2018

Relevés des décisions concernant les inventaires 2017

- Appréciation « à dire d'experts » notamment pour l'évaluation des fonctionnalités des zones humides
- **Les fonctionnalités, au même titre que la délimitation réglementaire des zones humides, doivent être réétudiés et approfondies par le pétitionnaire lors d'un nouveau projet.**
- Validation de la réalisation des expertise pédo potentielles sur les parcelles non cultivées
- Possibilité de présenter certains secteurs potentiellement humides mais n'ayant pas bénéficiés d'expertises complémentaires en « zone d'alerte » dans les documents d'urbanisme

3 - Bilan des inventaires de ZH 2018 et à l'échelle du SAGE

3 - Bilan des inventaires de ZH 2018 et à l'échelle du SAGE

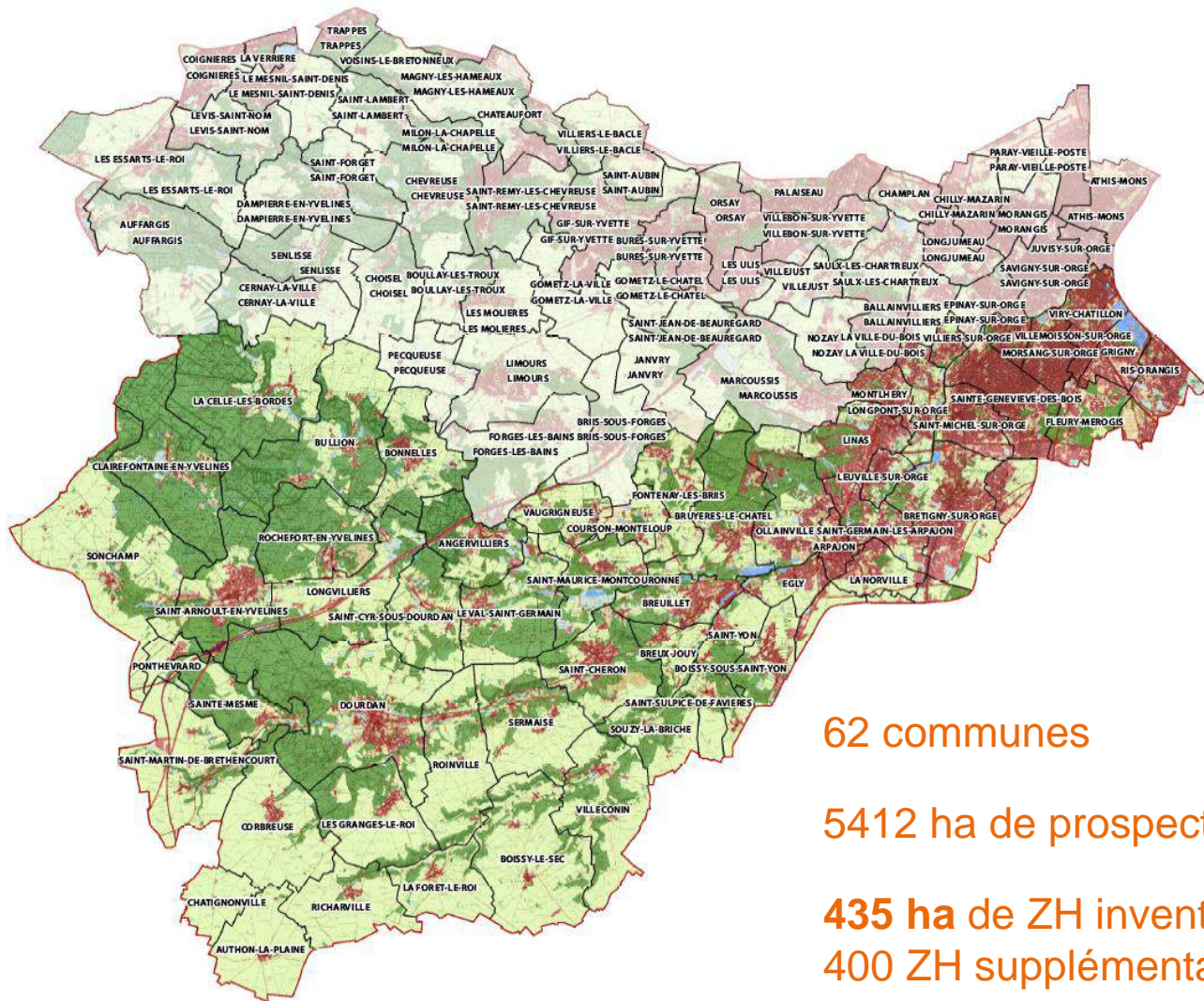


Etude d'inventaire des zones humides sur le SAGE Orge-Yvette

Territoire d'étude

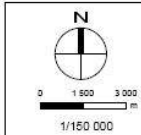
Occupation du sol

- Territoire du SAGE
- Communes
Communes
- Occupation du sol 2008
 - Espaces artificialisés
 - Espaces ouverts artificialisés
 - Espaces agricoles
 - Milieux semi-naturels
 - Forêts
 - Eau



62 communes
5412 ha de prospection
435 ha de ZH inventoriées /
400 ZH supplémentaires

Sources, références :
IGN Scénos
BD MOS 2008



L000000_AZEL_Taille: 1000x1000px / M012016



3 - Bilan des inventaires de ZH 2018 et à l'échelle du SAGE

Inventaires à réaliser en 2018:

- Secteurs à expertiser en pédologie de 2017 à planifier en 2018 suite au retour des accords de propriétaire
 - Pédologue interviendra après atteinte d'une surface de prospection critique permettant de répondre à l'échelle de rendu du 1/5000 (pas de prospection parcellaire unique)
 - Intervention à éviter sur les mois de juillet / aout
- Démarrage plus précoce des expertises pédologiques des communes de 2018 suite au passage du botaniste
- Un territoire plus agricole

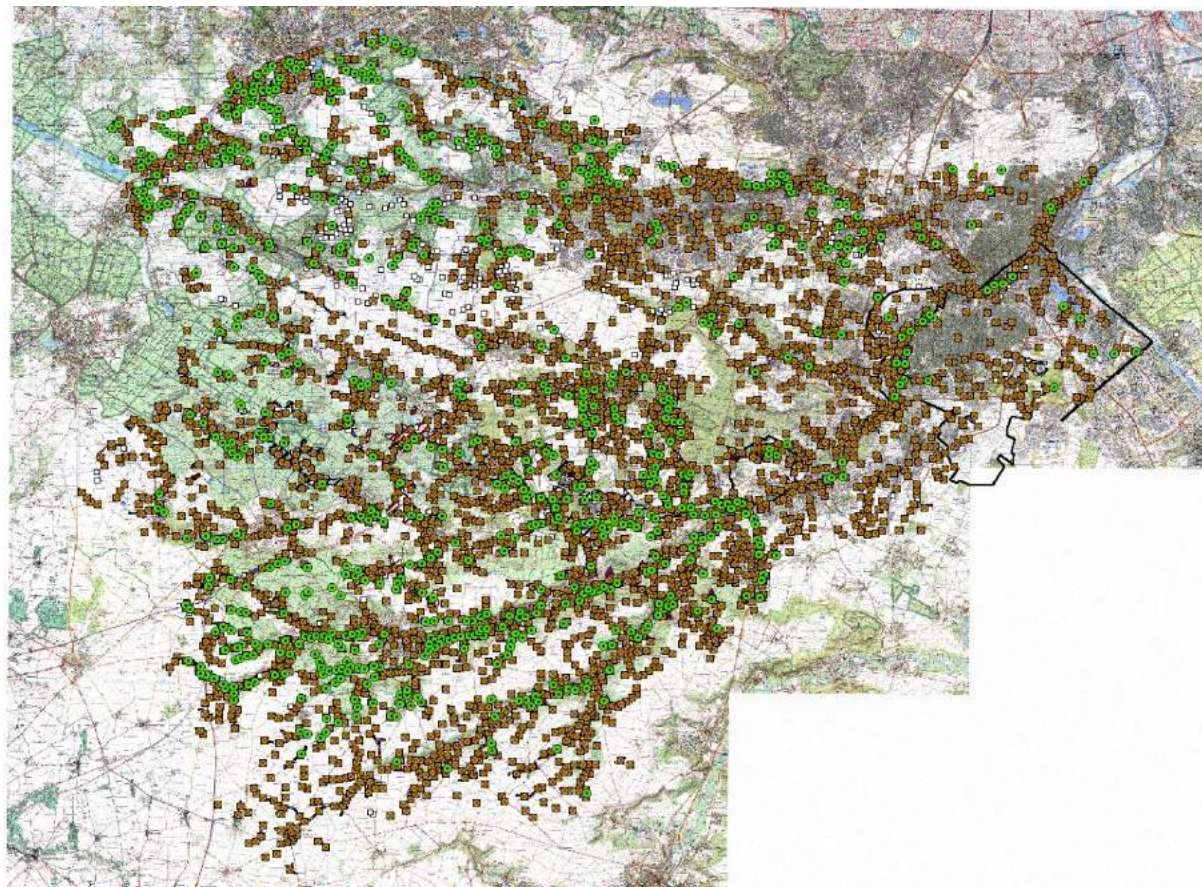
3 - Bilan des inventaires de ZH 2018 et à l'échelle du SAGE

Bilan des prospections de terrain :

9174 ha prospectés:

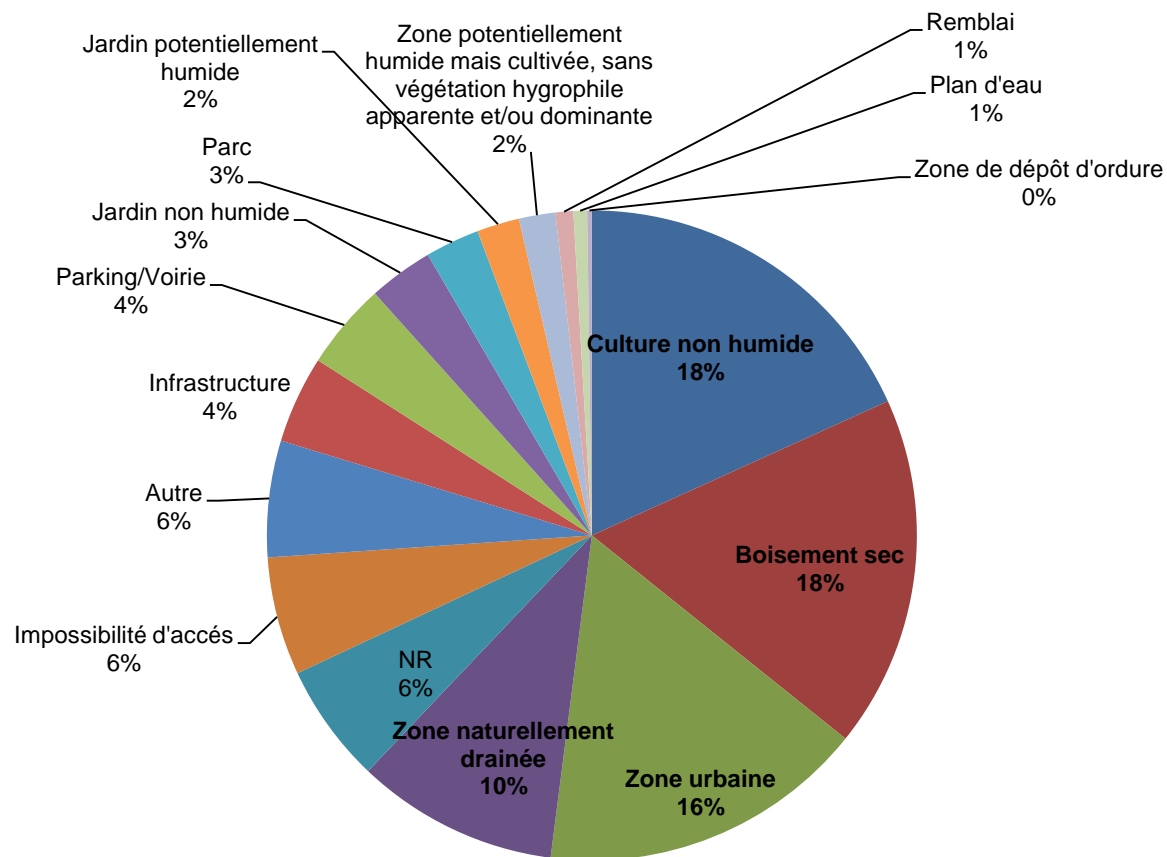
3762 en 2017 / 5412 en 2018

- + de 250j de terrain
- 2 années d'expertises
- 1192 relevés de végétation
 - 496 en 2017
 - 696 en 2018
 - 548 H // 644 NH
- 12000 enregistrements
 - Zones non humides
 - Espèces remarquables / invasives
 - Commentaires divers..



3 - Bilan des inventaires de ZH 2018 et à l'échelle du SAGE

Bilan des prospections de terrain : 8575 ha de zones non humides



3 - Bilan des inventaires de ZH 2018 et à l'échelle du SAGE

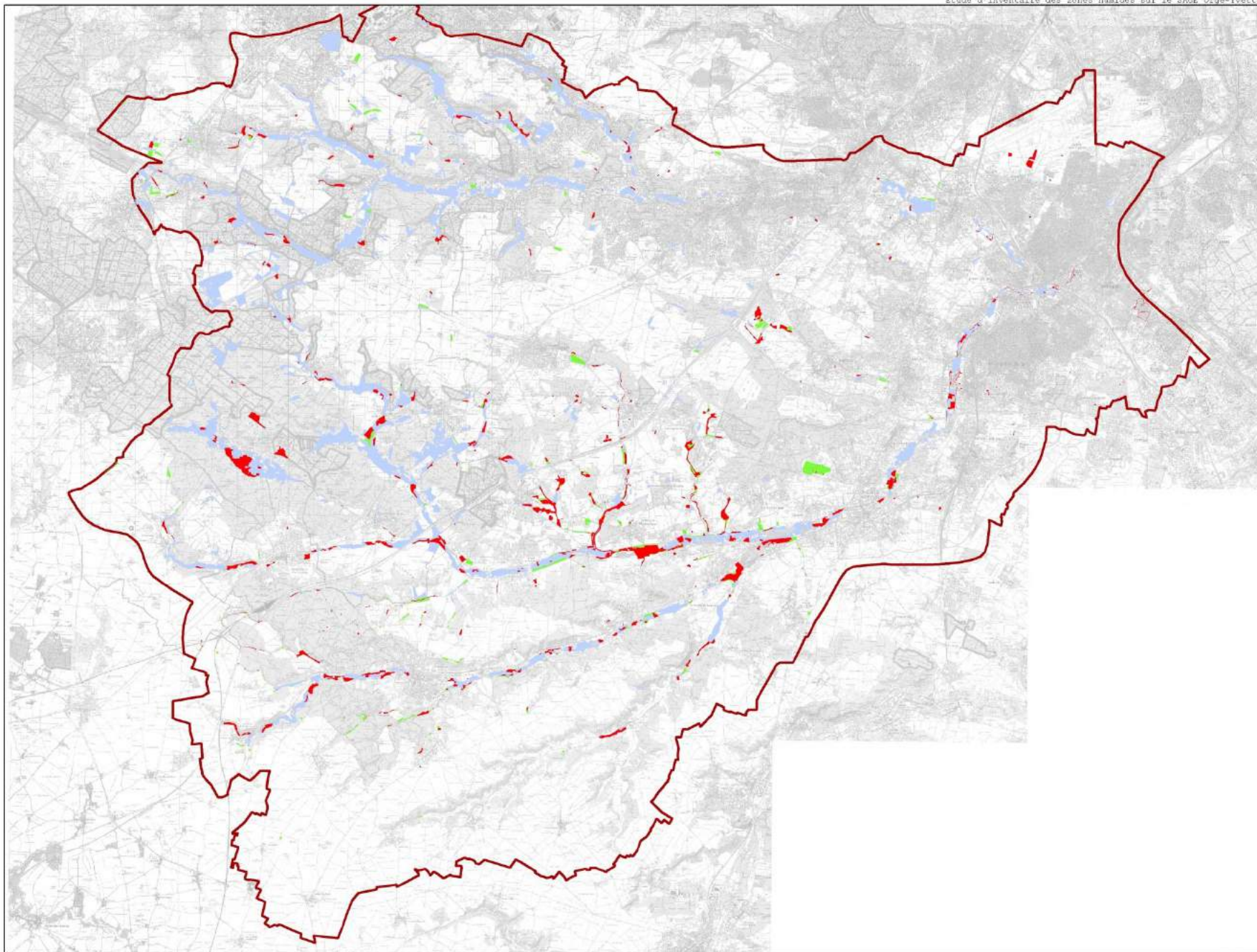
Zones humides effectives:

- Environ **3600 ha de zones humides connues** (inventaires des syndicats, PNR, etc..)
- Sur les **9174 ha** d'enveloppe de pré-localisation parcourue :
 - Environ 600 nouvelles zones humides inventoriées : 170 en 2017 (BV Yvettes) 430 en 2018 (BV Orge)
 - Environ 800 ha de surface de ZH inventoriées
 - ≈ 7% de l'enveloppe de pré-localisation
 - ≈ 20% de ZH en plus que déjà connu
- Un total de **4400 ha** environ sur le territoire du SAGE
 - Ratio : 4,6 % / 5% moyenne nationale

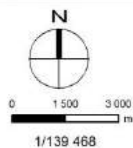
Bilan prospection

Finalisation terrain
2017-2018

 Territoire du SAGE



Sources, références :
IGN Scan25, IGN BDAlti 25m
MNHN, SNPN, CBNBP
DRHEE, IAU IDF
SIAHVY, SIVOA, SIVSO



4 – Finalisation de l'étude

4 – Finalisation de l'étude

Secteurs nécessitant une analyse pédologique complémentaire:

Abandon des expertises pédologiques lors de la prospection terrain hors accord préalable du propriétaire
=> génération de secteurs nécessitant une expertise complémentaire.

Exclusion des parcelles cultivées (décision du COPIL du 20 novembre 2017)

200 ha localisés en 2017

150 ha localisés en 2018



Un total de ≈ 350 ha

Reste à réaliser :

- Demande d'autorisation à finaliser pour la réalisation des sondages pédologiques
- Intégration en « zone d'alerte » dans les documents d'urbanisme
- Planification => fin de l'étude en mars 2019 mais avenant de prolongation de l'étude nécessaire jusqu'à juin 2019

4 – Finalisation de l'étude

Intégration des inventaires dans la base de données GWERN

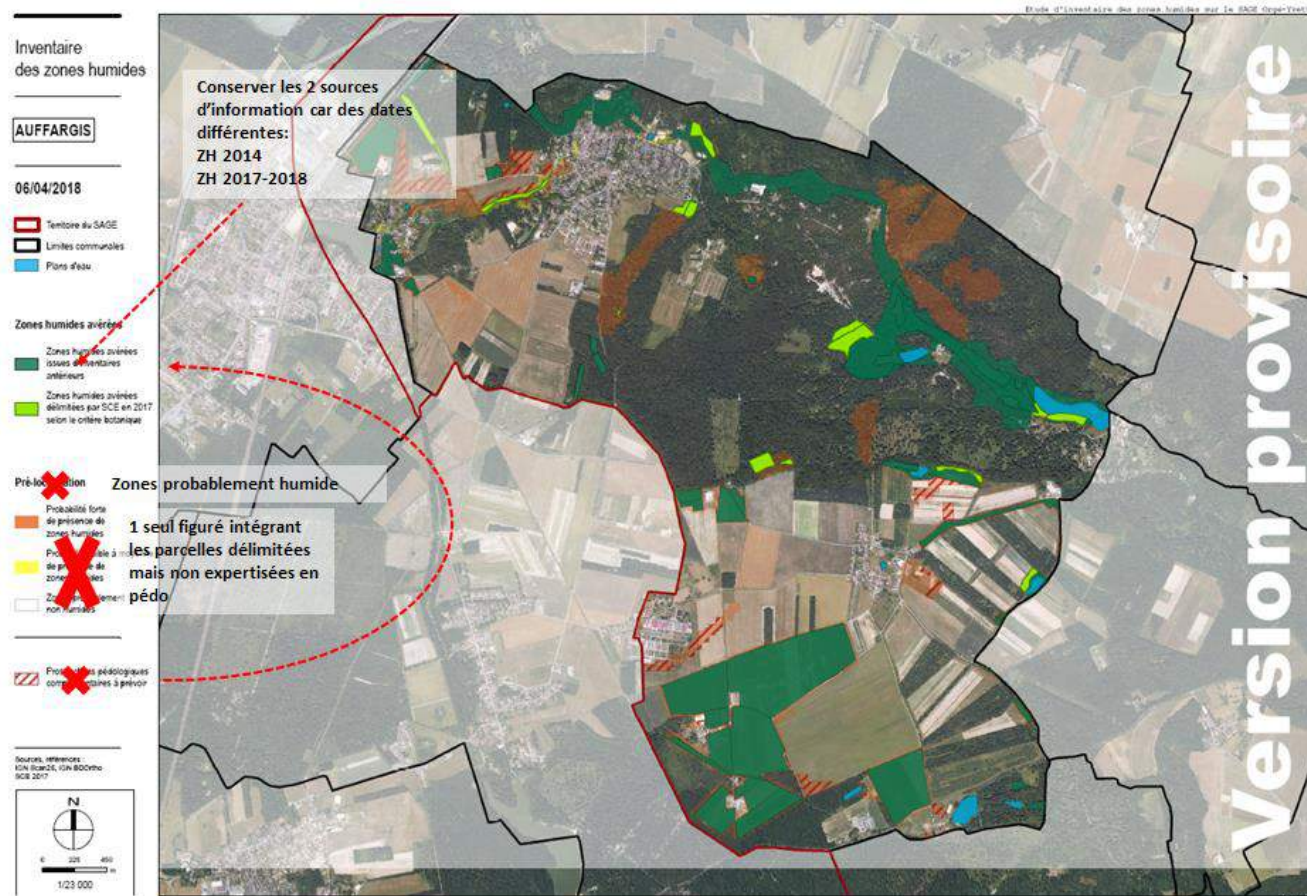


- Validation des inventaires / nettoyage de la base / travail SIG
- **Les données antérieures concernant les zones humides connues du territoire sont issues de source de données différentes**
 - Données attributaires manquantes
 - **Intégration des données issues uniquement des inventaires de SCE (600 ha)**
- Début 2019

4 – Finalisation de l'étude

Edition des cartes communales au 1/5 000^e en version définitives

- Zones humides déjà connues (2014)
- Zones humides issues des inventaires du SAGE 2017-2018
- Zones humide probable = zones d'alerte pédo
- Pas de notion de pré-localisation
- Début 2019





sce

GROUPE KERAN

www.sce.fr